

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 944/2012 DU CONSEIL**du 15 octobre 2012****mettant en œuvre l'article 32, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 36/2012 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Syrie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 36/2012 du Conseil ⁽¹⁾, et notamment son article 32, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 18 janvier 2012, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 36/2012.
- (2) Compte tenu de la gravité de la situation en Syrie, il convient d'inscrire d'autres personnes sur la liste des personnes physiques ou morales, des entités ou des organismes faisant l'objet de mesures restrictives figurant à l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012. En particulier, il convient d'y inscrire tous les ministres du gouvernement syrien en raison de leur responsabilité collective dans la répression violente exercée contre la population en Syrie.
- (3) Il convient de maintenir les mesures restrictives à l'encontre des anciens ministres du gouvernement syrien dans la mesure où l'on peut considérer qu'ils sont toujours liés au régime et à sa répression violente

exercée contre la population civile. Il y a donc lieu de modifier les mentions relatives à ces personnes.

- (4) En outre, deux personnes et une entité devraient être retirées de la liste des personnes et entités faisant l'objet des mesures restrictives.
- (5) Conformément à la décision 2012/634/PESC du Conseil du 15 octobre 2012 modifiant la décision 2011/782/PESC concernant des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie ⁽²⁾, il y a donc lieu de modifier l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Par le Conseil
Le président
C. ASHTON

⁽¹⁾ JO L 16 du 19.1.2012, p. 1.

⁽²⁾ Voir page 50 du présent Journal officiel.

ANNEXE

I. Les personnes et entités figurant sur la liste ci-dessous sont ajoutées à la liste des personnes et entités figurant à l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012.

A. Personnes

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
1.	Dr. Qadri Jameel		Vice-premier ministre pour les affaires économiques, ministre du commerce intérieur et de la protection des consommateurs. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
2.	Waleed Al Mo'allem		Vice-premier ministre, ministre des affaires étrangères et des expatriés. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
3.	Général de division Fahd Jassem Al Freij		Ministre de la défense et commandant militaire. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
4.	Dr. Mohammad Abdul Sattar Al Sayed		Ministre des biens religieux. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
5.	Hala Mohammad Al Nasser (ingénieur)		Ministre du tourisme. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
6.	Bassam Hanna (ingénieur)		Ministre des ressources hydrauliques. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
7.	Subhi Ahmad Al Abdallah (ingénieur)		Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
8.	Dr. Mohammad Yahiya Mo'alla		Ministre de l'enseignement supérieur. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
9.	Dr. Hazwan Al Wez		Ministre de l'éducation. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
10.	Dr. Mohamad Zafer Mohabak		Ministre de l'économie et du commerce extérieur. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
11.	Dr. Mahmud Ibraheem Sa'iid		Ministre des transports. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
12.	Dr. Safwan Al Assaf		Ministre de l'habitat et du développement urbain. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
13.	Yasser Al Siba'ii (ingénieur)		Ministre des travaux publics. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
14.	Sa'iid Ma'thi Hneidi (ingénieur)		Ministre des ressources pétrolières et minières. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
15.	Dr. Lubana Mushaweh		Ministre de la culture. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
16.	Dr. Jassem Mohammad Zakaria		Ministre du travail et des affaires sociales. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
17.	Omran Ahed Al Zu'bi		Ministre de l'information. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
18.	Dr. Adnan Abdo Al Sikhny		Ministre de l'industrie. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
19.	Najm Hamad Al Ahmad		Ministre de la justice. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
20.	Dr. Abdul Salam Al Nayef		Ministre de la santé. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
21.	Dr. Ali Heidar		Ministre d'État pour la réconciliation nationale. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
22.	Dr. Nazeera Farah Sarkees		Ministre d'État pour l'environnement. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
23.	Mohammad Turki Al Sayed		Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
24.	Najm-eddin Khreit		Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
25.	Abdullah Khaleel Hussein		Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
26.	Jamal Sha'ban Shaheen		Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, partage la responsabilité de la répression violente exercée par le régime contre la population civile.	16.10.2012
27.	Suleiman Maarouf (a.k.a. Sulayman Mahmud Ma'ruf, Sleiman Maarouf, Mahmoud Soleiman Maarouf)	Passeport: en possession d'un passeport du Royaume-uni	Homme d'affaires proche de la famille du président Al-Assad. Détient des actions dans la chaîne de télévision Dounya TV figurant sur la liste. Proche de Muhammad Nasif Khayrbik, personne inscrite sur la liste. Soutient le régime syrien.	16.10.2012
28.	Raza Othman	Épouse de Rami Makhoulf	Entretient des relations personnelles et financières étroites avec Rami Makhoulf, cousin du président Bashar Al Assad et principal financier du régime, qui a été inscrit sur la liste. À ce titre, elle est liée au régime syrien et elle en tire des profits.	16.10.2012

B. Entités

	Nom	Informations d'identification	Motifs	Date d'inscription
1.	Megatrade	Adresse: Aleppo Street P.O. Box 5966 Damas, Syrie Fax: 963114471081	Agit par procuration pour le compte du Scientific Military research Institute (SSRC), qui figure sur la liste. Impliqué dans le commerce de biens à double usage, interdit par les sanctions prises par l'UE à l'encontre du gouvernement syrien.	16.10.2012
2.	Expert Partners	Adresse: Rukn Addin Saladin Street, Building 5 PO Box: 7006 Damas, Syrie	Agit par procuration pour le compte du Scientific Military research Institute (SSRC), qui figure sur la liste. Impliqué dans le commerce de biens à double usage interdit par les sanctions prises par l'UE à l'encontre du gouvernement syrien.	16.10.2012

II. Les mentions concernant les personnes et les entités figurant à l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012 énumérées ci-après sont remplacées par les suivantes:

	Nom	Informations d'identification	Motifs justifiant l'inscription	Date d'inscription
1.	Dr. Wael Nader Al -Halqi	Né en 1964 dans la province de Daraa	Premier ministre et ancien ministre de la santé. En tant que premier ministre, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	27.2.2012
2.	Muhammad Ibrahim Al-Sha'ar (alias Mohammad Ibrahim Al-Chaar)	Né en 1956 à Alep	Ministre de l'intérieur. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	1.12.2011
3.	Dr. Mohammad Al-Jleilati	Né en 1945 à Damas	Ministre des finances. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	1.12.2011
4.	Imad Mohammad Deeb Khamis (alias: Imad Mohammad Dib Khamees)	Né le 1 ^{er} août 1961 près de Damas	Ministre de l'électricité. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	23.3.2012
5.	Omar Ibrahim Ghalawanji	Né en 1954 à Tartous	Vice-premier ministre chargé des services, ministre de l'administration locale. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	23.3.2012
6.	Joseph Suwaid (alias Joseph Jergi Sweid)	Né en 1958 à Damas	Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	23.3.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs justifiant l'inscription	Date d'inscription
7.	Eng Hussein Mahmoud Farzat (alias: Hussein Mahmud Farzat)	Né en 1957 à Hama	Ministre d'État. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	23.3.2012
8.	Mansour Fadlallah Azzam (alias: Mansur Fadl Allah Azzam)	Né en 1960 dans la province de Sweida	Ministre chargé des affaires de la présidence. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	27.2.2012
9.	Dr. Emad Abdul-Ghani Sabouni (alias: Imad Abdul Ghani Al Sabuni)	Né à Damas en 1964	Ministre des télécommunications et de la technologie. En tant que ministre du gouvernement, il partage la responsabilité de la violente répression du régime contre la population civile.	27.2.2012
10.	Général Ali Habib Mahmoud	Né à Tartous en 1939	Anciennement ministre de la défense. Lié au régime syrien et à l'armée syrienne et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	1.8.2011
11.	Tayseer Qala Awwad	Né à Damas en 1943	Anciennement ministre de la justice. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	23.9.2011
12.	Dr. Adnan Hassan Mahmoud	Né à Tartous en 1966	Anciennement ministre de l'information. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	23.9.2011
13.	Dr. Mohammad Nidal Al-Shaar	Né à Alep en 1956	Anciennement ministre de l'économie et du commerce. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	1.12.2011
14.	Sufian Allaw	Né à al-Bukamal, Deir es-Zor en 1944	Anciennement ministre du pétrole et des ressources minières. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	27.2.2012
15.	Dr. Adnan Slakho	Né à Damas en 1955	Anciennement ministre de l'industrie. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	27.2.2012
16.	Dr. Saleh Al-Rashed	Né dans la province d'Alep en 1964	Anciennement ministre de l'éducation. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	27.2.2012
17.	Dr. Fayssal Abbas	Né dans la province de Hama en 1955	Anciennement ministre des transports. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	27.2.2012

	Nom	Informations d'identification	Motifs justifiant l'inscription	Date d'inscription
18.	Ghiath Jeraatli	Né à Salamiya en 1950	Anciennement ministre d'État. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	23.3.2012
19.	Yousef Suleiman Al-Ahmad	Né à Hasaka en 1956	Anciennement ministre d'État. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	23.3.2012
20.	Hassan al-Sari	Né à Hama en 1953	Anciennement ministre d'État. Lié au régime syrien et impliqué dans la répression violente contre la population civile.	23.3.2012

III. Les personnes et les entités dont le nom figure ci-après sont retirées de la liste des personnes physiques ou morales, des entités ou organismes figurant à l'annexe II du règlement (UE) n° 36/2012.

1. Salim Altoun
 2. Youssef Klizli
 3. Altoun Group
-